

COMPTE RENDU CSE DU 10 JUILLET 2020

1/ POINT D'ACTUALITE COVID

La direction a indiqué que la situation est favorable et que le taux de contamination dans le département est vraiment faible. Nous devons être attentif à l'exposition par la venue des touristes qui crée un risque : aéroport, touristes venant de l'étranger ou d'autres départements où les taux de contaminations repartent à la hausse. Les gestes barrières doivent être respectés. Il faut rester vigilant et ne pas baisser la garde.

Pour ce qui concerne les équipes de la BRIC, il est rappelé que la continuité de service est assurée tous les jours de la semaine, y compris le week-end et les jours fériés entre 8 heures et 19 heures.

Un partenariat entre les caisses de la Région est en cours d'élaboration.

La délégation CFDT s'est félicité que la situation soit bonne mais a rappelé que la vigilance est toujours de mise, collectivement et individuellement. Nous avons rappelé que le respect des gestes barrières au sein de nos locaux est indispensable et avons demandé que le masque soit porté très sérieusement par tous.

2/ PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE SUR SITE :

La reprise d'activité concerne :

Au 15 juillet, tous les salariés des extérieurs hors Nice, tous les salariés disposant d'un bureau individuel, les télétravailleurs « protocole », équipés de portables et stations d'accueil pour un retour pendulaire, conformément aux avenants contractuels individuels tous sites confondus.

Entre le 15 juillet et le 31 août, tous les salariés, sous le pilotage des managers et direction, en lien avec la GIT et le service informatique, afin de garantir un retour échelonné, nécessaire pour le re-paramétrage des postes. *La délégation CFDT a indiqué qu'elle faisait pleinement confiance à l'encadrement pour faciliter le retour sur site.*

15 Septembre, derniers retours (cas particuliers uniquement)

La direction a indiqué que le respect des gestes barrières et de la distanciation physique resteront au cœur des mesures de protection des salariés.

La direction également précisé que le départ de la nouvelle vague de télétravail sera menée dans les mêmes conditions qu'auparavant au 1^{ER} semestre 2021.

La délégation CFDT a indiqué que de nombreux agents souhaitent désormais télétravailler ou télétravailler plus régulièrement qu'auparavant. Ils ont, souvent pu s'apercevoir d'une plus grande autonomie et pu faire preuve de plus d'initiative dans leur travail. Autant sur les bénéfices de la réduction du temps de déplacement que sur la réduction de l'empreinte écologique, les avantages sont nombreux.

Aussi, nous avons posé quelques questions sur le télétravail :

1 – Pour certains postes de travail qui n'étaient pas éligibles au télétravail, va-t-il y avoir une réflexion sur l'ensemble des métiers ? En effet, pendant la crise, de nombreux métiers ont pu être effectués en télétravail.

La direction a indiqué qu'une réflexion est entamée. Le défi est d'avoir plus de télétravailleur, excellent moyen de concilier vie professionnelle et vie personnelle. Il y a également une double réflexion : sélection type de métiers et volumétrie d'agent pour ne pas désorganiser la caisse. La difficulté est aussi budgétaire.

2 - Le télétravail pourrait-il être envisager autrement qu'au domicile du télétravailleur, sur une agence CPAM plus près du domicile de l'agent par exemple?

La direction indique qu'il n'y a pas d'accord de branche dans ce sens.

3 - Si le télétravail devait devenir la règle, une formation managériale serait-elle dispensée pour ce nouveau management à distance ?

La direction a indiqué qu'une formation a déjà été dispensée aux managers.

3/ TRANSFERT DE L'ACTIVITE DES FEUILLES DE SOINS PAPIER AU SERVICE DES PRESTATION SEN NATURE :

Les prestations en nature soins de ville sont réparties en deux processus, FSE-B2 (feuilles de soins électroniques) et FSP (feuilles de soins papier).

Le processus FSE/B2 est organisé sur trois sites distincts : Cannes, Antibes et Nice (605). Ce processus prend en charge les remboursements de prestations PN télétransmis.

Le Processus FSP est aujourd'hui positionné au sein du service 642, PIFE. Le projet présenté consiste à transférer cette activité vers le service 605.

Ce service prendra en charge les nouvelles activités suivantes :

- La saisie des prestations sur PROGRES PN issues de Diadème et Elise,
- Le remboursement des forfaits aux Professionnels de Santé : forfaits décès, paiement des bornes pharmacie, test angine, Astreintes, gardes ambulancières, permanences des soins bucco-dentaires, paiement du CAS, paiement de l'aide financière conventionnelle maternité, ...
- Remboursement des vaccins effectués dans les CLAT à la Ville de Nice,
- La valorisation des dépistages : frottis, mammographie, rémunération des médecins dans le cadre du cancer colo rectal, ...
- La relation client : traitement des réclamations PN tous canaux,
- La relation client : demandes de décomptes,
- Les demandes de tarification des organismes étrangers CPAM 06
- Les demandes de tarification des organismes étrangers CPAM 83
- Ordonnancement IRIS 642 646
- QUALIFLUX

11 agents et 1 cadre, seront affectés au service 605 ;

De ce fait, le 605 sera organisé comme tel :

- Pôle Pharmacies
- Pôle Transports
- Pôle Dentistes
- Pôle Centres de Santé
- Pôle FSP
 - Pôle PRE CRA PN
 -

4/ PROJET PLEIADE :

Le plan de montée en charge va se faire par la réception du courrier de 12 CPAM et de leur ELSM en 3 vagues de reprise :

- ✓ **Vague 1 - Octobre 2020** : prise en charge du courrier postal des caisses/ELSM de Bayonne, Pau, Périgueux, Valence
- ✓ **Vague 2 - Décembre 2020** : prise en charge du courrier postal des caisses/ELSM de Troyes, Le Mans, Limoges, Aurillac, Blois
- ✓ **Vague 3 - Mars 2021** : prise en charge du courrier postal des caisses/ELSM de Chambéry, Evry, Montauban

20 embauches seront réalisées pour permettre la gestion de cette montée en charge.

La délégation CFDT a proposé un projet d'aménagement du bâtiment extérieur Leger :

« Pour donner suite à la présentation de ce jour, concernant la montée en charge (voir point 4) qui va s'effectuer d'Octobre 2020 à Mars 2021, la délégation CFDT propose de présenter un aménagement extérieur du rez-de-chaussée du bâtiment LEGER.

Lors de la présentation du projet en Octobre 2019, il a été convenu de la création d'un espace intérieur de livraison des courriers postaux, cette zone devant se substituer à l'espace destiné à la formation des téléconseillers.

Cet espace, de taille confortable et à proximité avec la zone de pré tri, permet un circuit optimum en entrée du courrier.

Il a été prévu la création d'un sas de sécurité pour permettre à la poste de pénétrer dans cet espace.

La délégation CFDT présente un projet afin de déplacer l'entrée de ce local afin qu'il y ait deux entrées distinctes : une entrée réservée aux entrées et sorties des agents CPAM et une pour la livraison, expédition du courrier.

Nous proposons que l'entrée se fasse par la porte vitrée du local. Celle-ci doit être remplacée par une porte pleine avec un plan incliné pour permettre l'accès facile aux charriots de la poste.

Cela suppose également de bétonner le parvis pour réaliser un quai de déchargement.

Deux places de parking, pour les véhicules de la poste, devant ce quai seraient réservées à leurs usages.

Ainsi, le personnel de la poste ainsi que leurs chargements ou leurs déchargements ne viendraient pas croiser le personnel de la CPAM.

Le courrier ainsi livré serait déchargé sur le quai sans que cela ne soit un risque pour les agents : risque de blessures avec les charriots, écrasements (les personnels de bureau ne sont pas équipés de chaussures de sécurité, chutes, etc.... Les charriots n'encombreraient ainsi pas le trottoir, le temps que le personnel de la poste rentre la totalité de la livraison.

La disposition du bâtiment Leger en bord du portail nord, implique l'entrée et la sortie du personnel, qui arrive soit en voiture ou à pied. Il y a beaucoup de chassé-croisé, agents qui arrivent ou qui partent par le bus de la ligne 63, agents des PFS, nationale et locale, agents du rez-de-chaussée plus les nouveaux embauchés et premier étage de ce bâtiment.

De plus les poubelles (couverts bleues, tri papier) sont positionnées le long du trottoir, ce qui réduit encore le passage.

Lors du CSSCT, nous a été indiqué que la poste ne devait avoir qu'une seule rotation par jour mais il faut peut-être anticiper une activité plus importante et nous pensons tout de même que le fait de déplacer cet endroit de livraison/expédition des plis postaux est un gage de sécurité et de confort pour tous ».

5/ OUTIL DE DEMATERIALISATION DES DOCUMENTS :

Cet outil à destination des assurés permet de transmettre des documents dématérialisés à destination de la CPAM et de les injecter dans la GED Diadème pour :

- Paiement d'IJ
- Invalidité
- Accident du travail / Maladie Professionnelle
- Affiliation et changement de situation

L'assuré indique ses données d'identification et peut charger son document PDF.

La transmission fait l'objet d'un acquittement par réception de mail par l'assuré.

Les demandes ainsi reçues sont alors injectées dans les corbeilles Diadème.

6/ DEMATERIALISATION DES BULLETINS DE SALAIRE :

Conformément à ce qui a été demandé par la délégation CFDT lors du dernier CSE, la direction a indiqué qu'elle allait mettre en place la dématérialisation des bulletins de salaire au sein d'un coffre-fort électronique.

Les avantages sont nombreux :

- Sécurisation de la délivrance des bulletins de salaire : plus de transit via le manager et de risque de visualisation par un tiers,
- Gage d'intégrité et de pérennité des données,
- Espace de stockage en ligne sécurisé : en plus de la sécurité et de l'accessibilité de ses documents à tout moment, le salarié gagne un service dont il peut jouir au-delà de l'entreprise, et même après son départ,
- Protection accrue contre les pertes ou destructions, par exemple dans les cas de déménagements ou de dégâts au domicile.
- Accessibilité aux bulletins à distance facilitant toutes les démarches courantes (exemple : dossier de location immobilière, déclaration des revenus, etc).

Une communication sera faite 30 jours avant l'envoi des BS pour recueillir les refus des salariés qui ne voudraient pas du coffre-fort électronique : du 20 août au 20 septembre.

L'envoi dématérialisé des BS pour la paie de septembre se ferait à compter du 24 septembre.

7/ ATTRIBUTION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE COVID19 :

Au cours d'une réunion nationale d'information l'UCANSS a présenté les modalités d'attribution d'une prime aux salariés qui ont contribué à la poursuite des activités de l'organisme pendant plus de la moitié de la période de confinement. Cette période est comprise entre le 17 mars et le 10 mai 2020. Son montant varie en fonction de la nature de l'activité exercée, comme suit :

- Une prime de 450 euros brut pour 15% des effectifs,
- Une prime de 200 euros brut pour 35% des effectifs.

*Pour la CFDT, cette prime devait reconnaître et récompenser l'engagement et le travail de **tous** les salariés ; La CFDT revendique TOUJOURS une prime égalitaire pour tous.*

8/ POINTS DIVERS :

Ont été évoqués plusieurs points :

- Mise à jour des postes sous Windows 10,
- Déploiement de Nexthink, pour permettre la sécurisation des postes de travail dû au développement du télétravail.
- Présentation d'AZUREO, outil d'information interne plus performant.
- Bilan d'étapes de le relations clients PN et relations clients PE.
- Présentation d'une expérimentation de plate formes pluridisciplinaires pour la prévention de la désinsertion professionnelle en partenariat avec la CARSAT, l'ELSM, le Pôle emploi , les services de santé au travail, les médecins traitants et les employeurs.

Nous restons à votre disposition, si besoin, pour plus de précisions sur ces rubriques de points divers.

